

Monsieur Nicolas MELIET
Président du Syndicat Armagnac Ténarèze

A Mmes et MM. les Membres
du Comité Syndical

ÉAUZE, le 16 janvier 2025

CONVOCATION AU COMITÉ SYNDICAL

Au siège du Syndicat Armagnac Ténarèze
Z.I. "Lauron" - Route de Nogaro - 32800 ÉAUZE

Le Conseil Syndical se réunira le **mardi 21 janvier 2025 à 9 h 00.**

Numéro d'ordre	Ordre du Jour
	Validation du procès-verbal de la réunion du 4/12/2024
	Technique
1	Indemnisation pour la destruction de cultures lors de travaux et d'interventions
2	Projet d'interconnexion avec EAU 47 sur la commune de FOURCÈS : acquisition d'une parcelle pour l'installation du surpresseur
3	Projet d'interconnexion avec EAU 47 sur la commune de FOURCÈS : plan de financement-précision
	Questions diverses



S . A . T
Syndicat Armagnac Ténarèze
Services des Eaux et des Assainissements

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Le Président,



Nicolas MELIET

Depuis le 1^{er} août 2022, le régime dérogatoire applicable au fonctionnement des Assemblées délibérantes qui valait pendant l'état d'urgence sanitaire ne s'applique plus.

Ainsi, depuis cette date, les réunions sont publiques, elles ont lieu dans les lieux habituels de réunion. Un seul pouvoir par élu est autorisé et le quorum est revenu à plus de la moitié des membres.

À défaut de quorum, l'Assemblée sera convoquée à trois jours, au moins d'intervalle. Elle pourra délibérer sans conditions de quorum.

Important : outre la mise à disposition des documents liés à ce conseil sur le site du SAT, ces derniers vous seront également adressés par mail. En cas d'impossibilité d'assister à la réunion et afin de respecter la règle de quorum, prière de contacter votre suppléant(e) dont le nom vous est mentionné ci-dessous. La liste des suppléants est également disponible sur le site internet du S.A.T.* (dans organisation/Comité Syndical). Vous pouvez nous contacter au ☎ : 05.62.09.82.99 afin d'obtenir les coordonnées de votre suppléant(e).

*Nom utilisateur : sat32 Mot de passe : CS

**N.B. : nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre présence ou absence à cette réunion.
Merci de nous donner l'information avant lundi 20 janvier 2025, dernier délai.**